

TABLEAU B (extrait).
Dépenses du service Local pour l'Exercice 1881. (Suite.)

Nos des Subdivisions	NATURE DES DEPENSES	CRÉDITS ALLOUÉS
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.		
Chapitre I ^{er} . — Dépenses d'administration.....	653.500 00	
— II. — Travaux.	221.500 00	
— III. — Dépenses diverses et d'intérêt gé- néral.	125.000 00	
Total	1.000.000 00	
Arrêté à la somme de un million de francs.		
Papeete, le 12 février 1881.		
<i>Le sous-commissaire de la marine f. f. de Directeur de l'Intérieur,</i>		
Signé : G. PRIOUX.		
Approuvé pour être annexé à notre arrêté de ce jour.		
Pour le Commandant en tournée et par ordre :		
<i>L'Ordonnateur,</i>		
Signé : GABRIÉ.		

N° 46. — DÉCISION portant composition du conseil de révision per-
manent dans la colonie.

Le Commandant des Établissements français de l'Océanie,
 Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu le décret du 21 juillet 1858 portant règlement d'administra-
 tion publique pour l'application aux colonies du Code de justice
 militaire pour l'armée de mer ;

Vu le décret du 5 mars 1864 divisant la justice maritime des
 Etablissements français de l'Océanie entre Tahiti et la Nouvelle-
 Calédonie ;

Vu la dépêche ministérielle du 21 octobre 1872 ;

Vu la décision locale du 31 janvier 1881 réglant la composition
 des conseils de guerre et de révision dans la colonie ;

Attendu que la présence sur rade de l'avis le *Chasseur* permet
 de constituer le conseil de révision permanent,